

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze et le seize juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 10 juin, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Véronique BARRAL, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Yamina KHELID, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s) :

Absent(s) : Aucun.

Ont donné pouvoir : Aucun.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Chantal MERMET est désignée pour remplir cette fonction. Il demande ensuite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la forêt communale indivise et le plan de gestion des travaux avec l'ONF. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2014

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2014 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée.

Le procès verbal de la séance du 13 mai 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal.

Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : sable boulodrome, bois doublage mur école, fuel chauffage, repas cantine, fleurs village, subvention SIVU, fauteuils bibliothèque, électrodes pédiatriques, aspirateur broyeur, écrans plats école, panneaux affichage et boîte aux lettres bibliothèque, boîte aux lettres gendarmerie, mobilier bibliothèque, babyfoot

et tapis motricité, étude environnement, dictionnaires, participation centre médico scolaire, jeu cour école.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Décision modificative budgétaire n° 1 – budget principal et budget annexe assainissement

Monsieur le Maire expose le besoin d'ajuster le budget primitif 2014 pour les motifs suivants :

- mobilisation de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour les travaux de mise en séparatif de la rue des Terreaux (reports 2013/2014)

- demande de subventions exceptionnelles pour les sorties scolaires de fin d'année.

En conséquence, il propose que les crédits suivants soient ouverts et transférés:

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Ouvertures de crédits :

Dépenses Fonctionnement : Article 661 : + 4 490 €

Dépenses Fonctionnement : Article 668 : + 375 €

Dépenses Fonctionnement : Article 023 : + 2 000 €

Recettes Fonctionnement : Article 748 : + 6 865 €

Dépenses Investissement : Article 1641 : + 2 000 €

Recettes Investissement : Article 021 : + 2 000 €

Transferts de crédits :

Dépenses Investissement : Article : 1641 : + 3 000 €

Dépenses Investissement : Article 2158 : - 3 000 €

BUDGET PRINCIPAL :

Transferts de crédits :

Dépenses Fonctionnement : Article 022 : - 7 865 €

Dépenses Fonctionnement : Article 6745 : + 1 000 €

Dépenses Fonctionnement : Article 65738 : + 6 865 €

Ces écritures ne modifiant pas l'équilibre général du budget seront reprises au compte administratif 2014. Monsieur le Maire est chargé d'assurer l'exécution de cette décision modificative et de signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Demande de subventions au Conseil Général de la Drôme dans le cadre de la dotation cantonale 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection de voirie devenue nécessaire sur la commune pour la montée de la gendarmerie avec un montant total de 14 049.90 € HT et le projet de réfection du mur de soutènement de la cour de l'ancienne perception situé entre le lavoir et la salle des fêtes pour un montant maximum total de 39 129.30 €HT .

Les commissions voirie et travaux ont défini comme prioritaires ces travaux et Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention la plus élevée possible pour chaque dossier auprès du Conseil Général de la Drôme.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Indemnité de conseil allouée au comptable public

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une nouvelle délibération lors d'un renouvellement du conseil municipal concernant l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal.

Le receveur municipal assurera des prestations de conseil. Monsieur le Maire propose d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité. Elle sera attribuée à Madame Capitolino Christiane.

Adopté à l'unanimité.

6. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et dématérialisation des flux comptables

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la dématérialisation des procédures est un acte majeur de la modernisation de l'administration à l'échelle du territoire national.

Le programme ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisée), conçu par le Ministère de l'Intérieur, offre la possibilité aux collectivités de transmettre certains actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Cette dématérialisation induit une accélération des échanges avec la Préfecture et la réception quasi immédiate de l'accusé de réception des actes transmis. Elle permet ainsi de rendre les actes exécutoires sans attendre plusieurs jours. La dématérialisation permet également la réduction des coûts liés à l'envoi des actes et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires.

De plus, au 1^{er} janvier 2015, les communes devront transférer sous forme de flux informatique les écritures comptables (mandats et titres), les pièces justificatives et les documents signés.

Le PESV2, Protocole d'Echanges Standards Version 2, est un échange de données dématérialisées entre la collectivité et une plateforme.

Cette plateforme sera le tiers de transmission et elle devra posséder une interface comptable compatible avec le logiciel de comptabilité de la commune.

Une signature électronique et un certificat électronique (clé USB cryptographiée) viendront compléter la note de cadrage pour une dématérialisation totale.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

7. Désignation d'un membre pour la commission intercommunale des impôts directs de la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Monsieur le Maire explique que la commission intercommunale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux.

Le conseil communautaire doit établir une liste de 20 commissaires et leurs suppléants (soit 40 personnes). Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié hors du périmètre de l'EPCI.

Madame Véronique BARRAL propose sa candidature comme commissaire suppléante.

Elle est désignée à l'unanimité des membres présents.

8. Tarification des services périscolaires à la rentrée de septembre 2014

Monsieur le Maire expose la nécessité d'établir une tarification pour les services périscolaires proposés aux familles des enfants scolarisés à l'école communale et rappelle la volonté communale d'appliquer, depuis le 1^{er} septembre 2008, une tarification progressive, plus juste et solidaire, fondée sur le quotient familial, laquelle tient compte des ressources et de la composition familiale des usagers de ces services.

Monsieur le Maire explique, également, que la prestation de fourniture et service de repas va subir une augmentation pour l'année 2014-2015, en raison de la hausse du coût des denrées alimentaires.

Au vu de l'avis favorable unanime de la commission scolaire, le conseil municipal propose une évolution des tarifs qui n'excède pas l'inflation de l'année écoulée soit 0,7%.

Restauration midi	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	2.01 €	0.54 €	
	2	250,1 - 500	2.56 €		
	3	500,1 - 750	3.10 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	3.64 €	Tarif précédent	4,15 €
	5	> 1000	4,18 €	Inflation	0.70%

Garderie matin	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,56 €	0,15 €	
	2	250,1 - 500	0,71 €		
	3	500,1 - 750	0,86 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	1.00 €	Tarif précédent	1,14 €
	5	> 1000	1,15 €	Inflation	0.70%

Activité/Garderie soir	Tranches	Quotient Familial	Tarif applicable	Ecart de tarification entre chaque tranche	
	1	0 - 250	0,83 €	0,22 €	
	2	250,1 - 500	1,05 €		
	3	500,1 - 750	1,26 €	Tarif maxi = tarif antérieur augmenté de l'inflation	
	4	750,1 - 1000	1,48 €	Tarif précédent	1,69 €
	5	> 1000	1,70 €	Inflation	0.70%

Il est précisé qu'après 16h, les familles ne paient rien de plus que le tarif de garderie périscolaire. Le coût des activités périscolaires et des intervenants extérieurs étant entièrement pris en charge par la commune et la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

Avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire est chargé de prendre une décision par délégation du conseil en ce sens.

9. Demande de subventions : fête de la poire 2014 et sorties scolaires de fin d'année

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les projets de sorties de l'école primaire de la commune en cette fin d'année. Il s'agit d'une sortie à la ferme aux crocodiles à Pierrelatte pour la classe maternelle : coût de la journée de 845.50 euros (550 euros de transport et 295.50 euros d'entrées et visites guidées à la ferme), une journée en Galaure pour les cycles 2 et 3 avec une visite du Palais Idéal du facteur Cheval à Hauterives et une visite des Labyrinthes de Hauterives : coût de la journée de 774.20 euros (325 euros de transport, 132.20 euros d'entrées au Palais Idéal du facteur Cheval et 317 euros d'entrées aux Labyrinthes) et une journée au Planétarium à Vaulx en Velin pour le cycle 3 : coût de la journée de 698 euros (450 euros de transport, 248 euros d'entrées au Planétarium).

Comme pratiqué habituellement, la commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût de chaque sortie. Adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'ateliers musicaux assurés par la fédération nationale des CMR. Il s'agit d'ateliers musicaux assurés par une musicienne intervenante à l'école primaire au titre de l'année civile 2014 à raison d'une heure par semaine. Le coût de ces ateliers est de 1 473.26 euros. La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût, soit un montant de 736.63 euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents pour un montant de 737 euros.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de l'association Site Remarquable du Goût concernant une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la 6^e fête de la poire le dimanche 21 septembre 2014. Cette manifestation, en partenariat et la communauté de communes Porte de DrômArdèche, est associée à celle des « marchés au village ». Cette animation est complétée de conférences, de balades, de démonstrations de cuisine, de divers stands et exposants.

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés avec 14 voix pour et 1 abstention.

10. Renouvellement de la convention ACFI avec le Centre de Gestion

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée le 17 janvier 2008 avec le Centre de gestion de la Drôme pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection pour assurer une mission de contrôle de l'application des règles de santé et de sécurité au travail. Le Centre de gestion souhaite un avenant à cette convention en la modifiant sur les modalités financières, ainsi que sur le nombre de jours et le planning d'intervention de l'agent. Pour l'année 2014, le tarif a été fixé à 294 euros par jour pour les collectivités affiliées. Pour l'année 2014, l'intervention de l'agent serait de ½ journée afin de revoir chaque point du rapport d'inspection de l'année 2013 dans le but de planifier des actions concrètes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

11. Demande d'incorporation dans le domaine public de la voirie et des réseaux du lotissement Le Bellevue

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les parcelles cadastrées AE 429, AE 419, AE 413, AE 414, AE 430 et AE 428, situées dans le lotissement le Bellevue, sont actuellement propriété privée. Après concertation avec le lotisseur et la présidente de l'association syndicale du lotissement le Bellevue, il s'avère que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public et à la circulation générale, notamment pour les riverains. De plus, considérant que la commune gère la voirie et les réseaux en matière d'aménagement, de gestion, d'extension et d'entretien, il est proposé de procéder au classement de ces voies dans le domaine public communal.

Proposition adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Madame BARRAL ne prend pas part au vote. Monsieur le Maire est mandaté pour effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment signer les actes translatifs de propriété pour leur intégration dans le domaine public.

12. Réflexion sur l'affectation de locaux municipaux

Débats à huis clos.

13. Approbation plan de gestion et planification de travaux avec l'ONF

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Claude DESRIEUX, Adjoint, pour présenter au Conseil municipal le projet de gestion de la forêt indivise pour la période 2009-2023, établi par l'Office National des Forêts.

Après analyse de l'état de la forêt, les objectifs à assigner à la forêt ont été présentés et arrêtés en concertation avec la commune. Un programme d'actions a été dressé.

Les travaux susceptibles d'être réalisés sont indiqués à titre indicatif ainsi qu'un bilan financier prévisionnel annuel. Pour avancer dans la gestion forestière, l'approbation du plan de gestion datant de 2009 doit être actée.

Une première étape consiste à adhérer à la PEFC, association rhônalpine de certification forestière. Cette adhésion permettra dans le futur de demander des aides à la région Rhône-Alpes dans le cadre d'une gestion durable de la forêt.

Une deuxième étape consiste à lancer un programme de travaux sylvicoles. Des propositions sont données par l'ONF pour un programme d'actions annuel. Le montant de ces travaux, s'ils sont validés en totalité par les membres de la commission forêt, est de 14 005 euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

14. Rendu compte des commissions communales et questions diverses

- Feu d'artifice intercommunal du 14 juillet : organisé cette année à Lapeyrouse-Mornay.
- Mariages et parrainages de l'été : Monsieur le Maire fait appel aux élus disponibles.

- Concours des maisons fleuries : en raison du très faible nombre d'inscriptions cette année, se pose la question du maintien de ce concours. Le conseil décide de l'annuler si 5 participants au moins ne sont pas inscrits d'ici fin juin.
- Séminaire de rentrée du conseil municipal : Samedi 30 Août 2014 de 9h à 11h30
- Inauguration de l'école primaire agrandie et de la nouvelle bibliothèque et des aménagements de la rue des terreaux : Vendredi 12 Septembre à 16 heures, en présence de Didier LAUGA, Préfet de la Drôme, Nathalie NIESON, Députée de la Drôme, Didier GUILLAUME, Sénateur de la Drôme, Président du Conseil Général, Jean BESSON, Sénateur de la Drôme, Président d'Energie SDED, Viviane HENRY, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale
- Renouvellement du bureau du Comité des fêtes. Présidente: Madame Françoise Charrière.
- Bilan festival L' Art et Matière à Moras: 300 visites de l'exposition et 462 visiteurs au total.
- CIS La Valloire : Départ en retraite du chef de centre, M. Christian Crouzet, au mois d'octobre.

Quelques dates :

- Vernissage petit salon de peinture de Moras samedi 21 juin.
- Visite CET St Sorlin samedi 21 juin et 5 juillet
- Comité cantonal de programmation au Grand-Serre mercredi 25 juin.
- Inauguration espace touristique Isardrôme vendredi 27 juin.
- Fête des écoles samedi 28 juin.
- Fête des classes dimanche 6 juillet.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Mardi 8 Juillet à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.